REPUBLIQUE FRANCAISE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
C.C.A.S
De
COULOUNIEIX-CHAMIERS
(Dordogne)
-=-=-=-=-=-

COULOUNIEIX CHAMIERS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Séance du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboir sur convocation en date du trente et un mars 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Vice-président du C.C.A.S., conformément à l'article R.123 - 16 du CASF.

ETAIENT PRESENTS : M. Thierry CIPIERRE Président, Rodolphe FERRAZZI Vice-Président, Guy CHASSAING, Alain DAUDE (Mandataire Geneviève DUPUY) et Stéphane LOZAC'H .
Mmes Arlette ESCLAFFER, Dominique CROUZAL (Mandataire Arlette ESCLAFFER), Cidalia FERREIRA, Catherine DEJEAN, Pierrette FARGEOT, Christine MATHIEU (Mandataire Catherine DEJEAN), Janine MOREAU et Marie-Hermine NGO BAYIHA (Mandataire Rodolphe FERRAZZI)

ETAIENT EXCUSES : Madame Catherine DUMONCEAU

ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES : M. Vincent BELLOTEAU et Kaoutar MECHELLAL

PARTICIPAIENT A LA REUNION : Mmes Ahdidja BONNEFOND Directrice du CCAS Muriel TOUGNE BEAU Directrice Adjointe et Fabienne RICHARD Régisseur.

Conformément au règlement intérieur du CCAS Madame Ahdidja BONNEFOND est secrétaire de séance.

Monsieur Thierry CIPIERRE, Président du CCAS ouvre la séance à 18h00 et donne la parole à Rodolphe FERRAZZI, Vice-président du CCAS pour procéder à l'appel des membres du C.A.

Monsieur Le Vice-Président constate que le quorum est atteint.

Nombre de membres :
En exercice.....17
Présents.....10
Représentés.....4
Votants.....14

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025,
- Approbation du Compte Financier Unique du Budget du CCAS 2024,
- Affectation Définitive des Résultats 2024 du CCAS,
- Vote du Budget Primitif 2025 du CCAS,
- Attribution d'une Participation Financière dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement,
- Divers

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 13 MARS 2025

Aucune remarque n'est formulée.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2024

RAPPORTEUR : Rodolphe FERRAZZI

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS a adopté la nomenclature M57 au 01/01/2024 et le passage au compte financier unique en 2024. L'exercice comptable 2024 est donc le premier pour lequel le CCAS vote un compte financier unique.

Monsieur le Président précise au Conseil d'Administration que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient particulièrement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement au sein du CFU de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra si nécessaire servir e levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Conseil d'administration invit à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024 du CCAS conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Rodolphe Ferrazzi en sa qualité de vice-président du CCAS.

Monsieur Rodolphe Ferrazzi, vice-président du CCAS, président de séance, soumet au Conseil d'administration le CFU 2024 dressé par Madame Delphine LAPORTE, comptable de la collectivité.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	93 028, 52€
Recettes	78 521,59€
Résultat de l'exercice	-14 506.93€
Excédent/Déficit antérieur reporté	55 662,30€
Résultat de fonctionnement	**41 155,37€**

Investissement	
Dépenses	4 400,00€
Recettes	5 528,24€
Résultat de l'exercice	1 128,24€
Excédent/Déficit antérieur reporté	2 706,49€
Résultat d'investissement	**3 834,73€**

Total exercice 2024	
Total Dépenses	97 428,52€
Total Recettes	84 049,83€
Bilan de l'exercice	-13 378,69€
Excédent/Déficit antérieur reporté	58 368,79€
Résultat de clôture de l'exercice	**44 990,10€**

Après présentation du CFU 2024 du CCAS Monsieur Thierry Cipierre, président du CCAS, quitte la salle pour permettre au Conseil d'administration de voter.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

- **Approuve** le compte financier unique 2024
- **Charge** Monsieur le Président de signer les pièces afférentes.

DEBAT

Aucun débat n'a lieu sur le vote de la délibération concernant l'approbation du compte financier unique du budget du C.C.A.S.

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024 DU BUDGET

RAPPORTEUR : Rodolphe FERRAZZI

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.
Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2024 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	**-14 506.93 €**
Résultat reporté de l'exercice antérieur	**55 662.30 €**
Résultat comptable cumulé	**41 155.37 €**

Besoin/Capacité de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	**1 128.24 €**
Résultat reporté de l'exercice antérieur	**2 706 .49 €**
Résultat comptable cumulé	**3 834.73 €**
Capacité de Financement	**3 834.73 €**

Affectation du résultat de fonctionnement :

- En solde d'exécution positif reporté : **3 834.73 €**
- En excédent reporté à la section de fonctionnement : **41 155.37 €**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Excedent reporté	R002 : excédent reporté **41 155,37€**	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 **3 834,73€** R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil D'administration après en avoir délibéré : à 10 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention.

APPROUVE l'affection du résultat 2024 du budget du CCAS de Coulouneix-Chamiers.

DEBAT

Aucune remarque n'est formulée pour cette délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET DU CCAS

RAPPORTEUR : Rodolphe FERRAZZI

Monsieur le Vice-Président présente le Budget Primitif 2025 du CCAS.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2025 sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation **: TROIS CENT QUARANTE NEUF MILLE CENT CINQUANTE CINQ EUROS ET TRENTE SEPT CENTIMES (349 155.37€)**

- Section d'investissement **: TREIZE MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS ET CINQUANTE SEPT CENTIMES (13 204.57€)**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social adopte le budget tel que présenté par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DEBAT

Aucune remarque n'est formulée pour cette délibération.

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONFS DE SOLIDARITE LOGEMENT

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

RAPPORTEUR : Rodolphe FERRAZZI

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, qu'il a été décidé en 2024, de participer au cofinancement du Fonds Solidarité Logement de la Dordogne.

Ce soutien financier a permis, associé à d'autres aides, de conforter l'action engagée dans la mise en œuvre du droit au logement et de contribuer ainsi à la lutte contre l'exclusion.

Afin de continuer à pouvoir répondre aux besoins exprimés, le Président du Conseil Départemental sollicite à nouveau les partenaires engagés précédemment.

Monsieur Le Vice-Président propose qu'une subvention de 1 300 euros soit accordée pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, vu l'exposé de Monsieur le Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE : La proposition de Monsieur le Vice- Président,

FIXE : Le montant de l'aide financière à 1 300 €,

AUTORISE : Monsieur le Vice - Président à signer la convention bipartite avec le Conseil Départemental de la Dordogne,

DIT : Que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

CHARGE : Monsieur le Vice - Président d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

Aucune remarque n'est formulée pour cette délibération.

Fin de la séance à 18h30

Le Vice-Président du CCAS

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Dordogne

Rodolphe FERRAZZI

La Directrice du CCAS

P/ La Directrice Adjointe du CCAS

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Dordogne

Muriel Tourne-Beau

Ahdidja BONNEFOND